

Argences, le 10 septembre 2025

Objet : Réunion du Conseil Communautaire

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil communautaire se réunira à la salle des fêtes de Saint-Sylvain,

Jeudi 18 septembre 2025 à 19h

Ordre du jour :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 28 août 2025

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS

2. Au Président
Aucune décision n'a été prise par le Président dans le cadre de ses délégations.
3. Au Bureau
Aucune décision n'a été prise par le Bureau dans le cadre de ses délégations.

FINANCES

4. Financement de l'acquisition de deux camions à ordures ménagères (Budget OTRI)

URBANISME/AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

5. Avis PLUi Habitat/Mobilité Caen La Mer

PETITE ENFANCE

6. Convention d'utilisation de locaux mis à disposition-Frénouville

VAL ÈS DUNES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1 rue Guéritot BP45 - 14 370 Argences

Tél. : 02 31 15 63 70 - Mail : cdc@valesdunes.fr

valesdunes.fr

PERSONNEL

7. Création de poste au tableau des effectifs des emplois permanents
8. Prise en charge des frais occasionnés par le déplacement des agents

QUESTIONS DIVERSES

9. Questions diverses

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite loi « engagement et proximité », les convocations sont désormais transmises de manière dématérialisée.

Les conseillers peuvent à tout moment au cours du mandat demander à ce que les convocations leur soient adressées par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Tous les documents correspondant aux points inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de la Communauté de communes ou transmis par mail sur demande.

Un cas d'impossibilité d'assister à la séance, il vous est possible de vous faire représenter par votre suppléant (si votre commune en dispose d'un) ou de donner pouvoir à un autre membre de l'assemblée (modèle de pouvoir vierge ci-joint à la présente convocation). Pour la bonne tenue des séances, merci de bien vouloir prévenir en amont, lorsque cela est possible, le secrétariat de votre absence ou représentativité.

Je vous prie d'agréer, Chers collègues, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Philippe PESQUEREL